

PRÉSENTATION DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE



Journée portes ouvertes du samedi 03 février 2024

Équipe pédagogique

IFAS Niort



Centre de formations paramédicales de Niort (CFP)



Institut de formation en soins
infirmiers
IFSI

Institut de formation aide-
soignant
IFAS

Institut de formation d'auxiliaire
de puériculture
IFAP



www.ch-niort.fr

**l'IFAS assure la formation d'élèves aides-soignants
en cursus intégral et en cursus partiel**

Le CFP propose également un foyer d'une capacité de 98 chambres réservées
aux élèves et étudiants des instituts.

Le métier aide-soignant



Les aides-soignant(e)s sont des **professionnels de santé**.

Ils-elles travaillent au sein d'une **équipe pluri-professionnelles** et participent à la **prise en soins globale de l'adulte**



Définition du métier aide-soignant

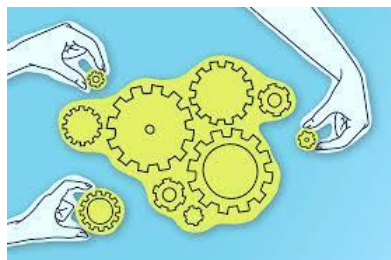
Définition du métier – Annexe 1 : Référentiel d'activités

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.



Définition du métier aide-soignant

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :



Les activités de l'aide-soignant-e

L'aide-soignant-e en collaboration avec l'infirmier-e et dans le cadre d'une responsabilité partagée

- Accompagne la personne dans la réalisation de ses soins d'hygiène, de confort, dans l'aide à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil et aux déplacements



- Met en place des activités en lien avec la vie sociale

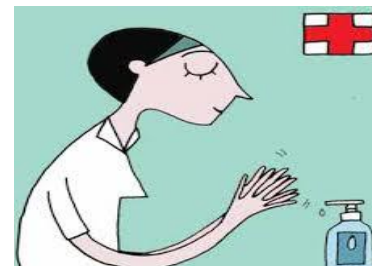


Les activités de l'aide-soignant

L'aide-soignant·e en collaboration avec l'infirmier·e et dans le cadre d'une responsabilité partagée

➤ Assure l'entretien de l'environnement immédiat de la personne

➤ Entretien les matériels de soin



Les activités de l'aide-soignant

L'aide-soignant·e en collaboration avec l'infirmier·e et dans le cadre d'une responsabilité partagée

➤ Travaille en équipe

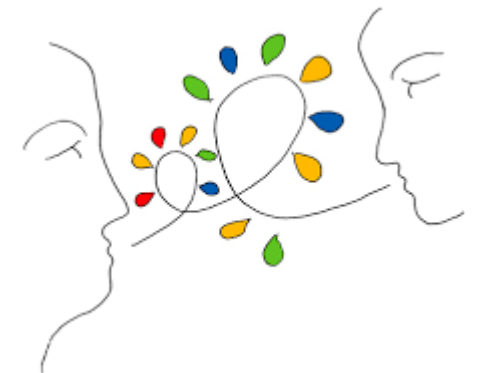


➤ Transmet ses observations



➤ Accueille, informe et accompagne les personnes et leur entourage

➤ Accueille et accompagne les stagiaires en formation





Lieux d'exercice de l'aide-soignant

AIDES-SOIGNANTS

En milieu hospitalier :

- Services de Médecine, chirurgie
- Service d'urgences
- Soins de suite et de réadaptation
- Psychiatrie



Lieux d'exercice de l'aide-soignant

AIDES-SOIGNANTS

En milieu extra-hospitalier :

A domicile

En SSIAD : service de soins infirmiers à domicile

HAD : hospitalisation à domicile

En établissements médico-sociaux

En EHPAD : Unité d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, en Unités Protégées...

En structures pour personnes handicapées (Foyer d'accueil, MAS (maison d'accueil spécialisé))



La formation aide-soignante

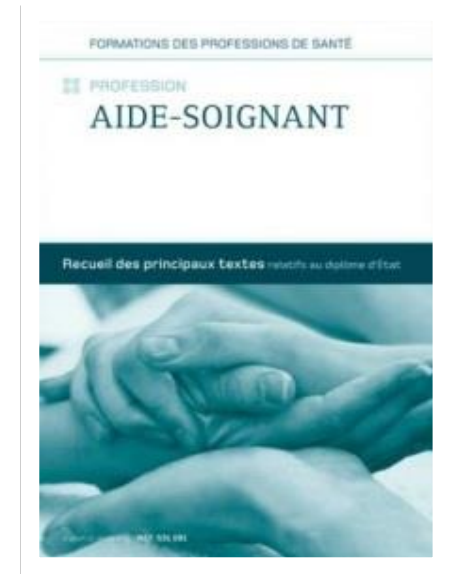
La formation comporte **44 semaines de formation** théorique et clinique.

Elle est organisée par **Blocs de compétences** :

= 5 blocs divisés en modules de formation

= 10 modules

Le DEAS : diplôme d'État d'aide-soignant
atteste de l'acquisition de 11 compétences



Les BLOCS de compétences



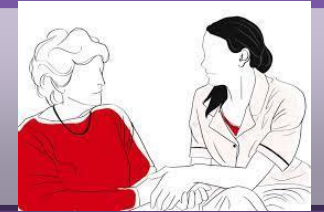
BLOC 1

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale



BLOC 2

Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration



BLOC 3

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants



BLOC 4

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention



BLOC 5

Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Les compétences professionnelles AS

Annexe II : Référentiel de compétences

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Organisation de la formation aide-soignante

En cursus intégral

➤ **10 modules de formation**

➤ **1 540 h de formation :**

- 22 semaines de formation théorique (770 h)
- 22 semaines de formation clinique (770 h)

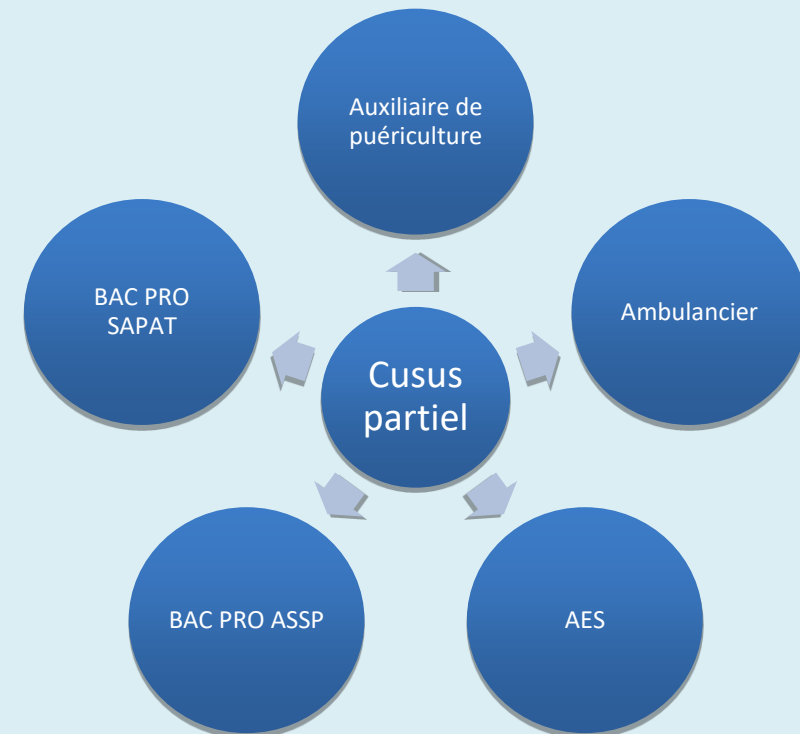


4 périodes en milieu professionnel :

- 3 périodes de 5 semaines
- 1 période en fin d'année de 7 semaines

En cursus partiel

- Parcours individuel en fonction du diplôme précédemment acquis



La formation AS pour les titulaires des BAC Pro SAPAT ou ASSP



Les élèves en terminale des baccalauréats ASSP/SAPAT peuvent présenter leur candidature.

2 possibilités :

- Obtention du Bac pro : suivi de la formation aide-soignante en cursus partiel
- Non obtention du Bac Pro : Possibilité de suivi de la formation aide-soignante en cursus intégral

Modalités d'admission

Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier comprenant :



- *Curriculum vitae (CV)*
- Lettre de motivation manuscrite
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant

Modalités spécifique : accès par l'apprentissage

Possibilité de suivre la formation en apprentissage sous condition d'avoir un employeur :

- L'accès par l'apprentissage permet l'admission directe en formation avec une copie du contrat d'apprentissage.

- Prochaine rentrée janvier 2025

 - Date ouverture sélection **6 février 2024**

 - : consulter le site www.ch-niort.fr



Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant

Déroulement de la formation AS

Bac Pro SAPAT (Service aux Personnes et aux Territoires) :

- Équivalence totale pour les **Blocs 1 & 3**

- Blocs et modules de formation à réaliser :
 - **Bloc 2 - Bloc 4 - Bloc 5** = 434 heures
 - Temps d'accompagnement = 77 heures
- **14 semaines de périodes en milieu professionnel.**

TOTAL formation théorique = 511h + formation clinique = 490h □ 1 001h de formation

Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.

Les stages sont répartis sur 3 périodes de 4 et 5 semaines

Déroulement de la formation AS

Bac Pro ASSP (Accompagnement, Service, Soins à la Personne) :

- Équivalence totale pour les **Blocs 1, 3, 4 & 5**
- Bloc et modules de formation à réaliser :
 - **Bloc 2** = 294 heures
 - Temps d'accompagnement = 77 heures
- **10 semaines de périodes en milieu professionnel.**

TOTAL formation théorique = 371h + formation clinique = 350h □ 721h de formation

Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.

Les stages sont répartis sur 2 périodes de 5 semaines

Bac pro : Modules de formations en IFAS

BLOC 2

Module 3 :

- **Évaluation de l'état clinique d'une personne**

Module 4 :

- **Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réa-justement**

Module 5

- **Accompagnement de la mobilité de la personne aidée**



BLOC 4

Module 8 (Bac SAPAT)

- **Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés**



BLOC 5

Module 9 (Bac SAPAT)

- **Traitement des informations**

Module 10 (Bac SAPAT)

- **Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques**



Validation de bloc de compétences

Quelque soit le cursus de formation le diplôme s'obtient par :

- La validation des modules à l'IFAS selon différentes modalités
- La validation des compétences en stage



Les modalités d'accès

INFO INSCRIPTION AS :

Dates d'inscription à partir du **6 février 2024**

Consulter le site :

www.ch-niort.fr

- Coût d'inscription aux épreuves :
GRATUIT

- Coût de formation :

En fonction du cursus et de la situation professionnelle en cours

- Consulter le site internet : www.ch-niort.fr



N'hésitez pas à rejoindre l'IFAS de NIORT



INSTITUT
DE FORMATION
D'AIDES-SOIGNANTS

